

« POUR LES AVEUGLES

PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL

de

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

Journal des Soldats Blessés aux Yeux



SOMMAIRE

Le 7^e Congrès de la "C. I. A. M. A. C.". — A Sainte-Maxime. —
Echos de Franceville.

Informations

Aux Masseurs. — Sanatorium d' "Aide et Protection". — La Familiale
des Soldats Aveugles. — Aux Camarades de la Région d'Alger. —
Remerciements. — T. S. F. — Nos Délégations.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de
la séance du Conseil d'Administration du 27 Juin 1931. — Procès-
verbal de l'assemblée générale de la Section Départementale du Finistère
du 9 Juillet 1931. — Aux Camarades du Groupement Régional de
Limoges. — Procès-verbal de la réunion du Comité de la Régionale
du Nord du 13 Septembre 1931. — Avis divers.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : CENTRAL 44-88 — Chèque Postal : 160-31

820
606

PRÉSIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

errang eb adqruv. A. ash encl'edib rovar est sup ab'ntat' oblo, g'ntoer no
mre' enab' ab'at'ér' las'io' p'nt'ol'at'ér' n'gar' ex'ant' usq' l'no'ime' n' l'up

LE 7^e CONGRÈS DE LA "C.I.A.M.A.C."

Au cours de la 7^e assemblée de la « C.I.A.M.A.C. » qui s'est tenue à Prague les 31 juillet, 1^{er} et 2 août, la section des Aveugles de Guerre a adopté la résolution suivante que nous portons à la connaissance de nos camarades :

« La Conférence annuelle de la « CIAMAC » a adopté, au cours de ses sessions précédentes, des résolutions affirmant qu'une réparation du préjudice économique et une compensation du dommage physique subis par les Aveugles de guerre s'imposent tout particulièrement et que ces deux conditions ne peuvent être remplies que par l'attribution d'indemnités suffisantes, par une organisation rationnelle des possibilités d'emploi et par l'admission au bénéfice des mesures spéciales propres à atténuer les conséquences de la cécité.

Reconnaissant à nouveau la nécessité de réserver aux Aveugles un traitement particulier, la Conférence confirme les principes énoncés à ce sujet dans la résolution adoptée par la VII^e Conférence annuelle.

Elle regrette de devoir constater que les revendications justifiées des Aveugles de guerre n'ont pas encore été réalisées dans leur ensemble et que divers Etats ont même diminué, ces derniers temps, les mesures de protection et de prévoyance qu'ils avaient prises en faveur des Aveugles de guerre.

La Conférence proteste contre le fait que divers Etats ont cherché à compenser les difficultés financières causées par la crise économique mondiale en diminuant les pensions accordées aux victimes de la guerre. En raison de leur diminution de leur force de résistance, les grands blessés et en tout premier lieu les Aveugles de guerre souffrent d'une façon toute particulière des conséquences de la crise économique mondiale, de sorte qu'il serait nécessaire d'augmenter la protection qui leur est accordée.

La Conférence adresse un appel à tous les gouvernements pour abolir les réductions de pensions d'allocations, auxquelles ils avaient

eu recours, elle demande que les revendications des Aveugles de guerre qui n'auraient pas encore reçu satisfaction, soient réalisées dans leur ensemble.

◇◇◇

A SAINTE-MAXIME

Par un soir de cet été pluvieux que nous venons de subir, le train nous avait emporté vers le Midi, vers ce pays où, disait-on, le soleil n'avait cessé de briller, ce que nous avons peine à croire tant étaient froides et humides toutes les choses. Au départ, la pluie fouettait les glaces de notre compartiment et, après quelques cigarettes fumées dans le couloir, mon ami et moi, nous sommes installés sans entrain pour essayer de dormir.

Cependant, au réveil, nous nous retrouvons dans une autre atmosphère, je sens un chaud rayon de soleil m'effleurer, nous arrivons en Provence et le beau temps annoncé n'est donc pas une galéjade. Il y a eu une tornade la veille sur Toulon et en débarquant à Saint-Raphaël nous ressentons les derniers effets d'un mistral qui va bientôt s'apaiser.

A peine arrivé à Sainte-Maxime, délicieux village niché au fond du golfe de Saint-Tropez où la mer est calme comme un beau lac, j'ai déjà envie de prendre un bain, rien qu'à entendre le clapotis de cette eau qui vient mourir en un léger frisson. Je me rends sur la plage où je retrouve un camarade de rééducation. Il est là pour un mois avec sa femme et son fils que j'avais connu haut comme une botte et qui est maintenant un garçon d'une dizaine d'années, nageant, sautant dans un petit bateau, profitant bien de ce séjour à Sainte-Maxime. C'est la fête du pays, beaucoup d'hommes sont attablés, parlant, discutant; j'aime à écouter leur savoureux accent si sonore, si plein de vie. Tout vibre dans ce pays où l'on se sent heureux de vivre, même l'air qui nous entoure, même les pins sous lesquels nous venons de nous asseoir. Mon jeune ami ne cesse d'admirer la profondeur du bleu de la mer; je m'associe à son enthousiasme, mais à la fin cela m'agace, je voudrais, moi aussi, m'emplier les yeux de ce beau ciel. Je propose alors d'aller nous baigner, et les légers vêtements d'été sont rapidement abandonnés sur la plage qui est proche. L'entrée dans cette eau idéale de fraîcheur est un délice, et je suis mon compagnon qui, de temps en temps, m'appelle pour me donner la direction. Nous nageons vers un

radeau, plongeur amarré assez avant dans la mer, en face du Casino. Nous y reprenons haleine, nous abandonnant à la chaude morsure du soleil brûlant notre peau nue.

Mais je veux profiter davantage encore de ce bleu intense que, tout à l'heure, je croyais ne pouvoir posséder, et je plonge dans cette mer qui m'enveloppe en une large caresse. J'avance vers le large, je suis libre, libre enfin, personne pour me donner la main, seule la voix amie qui, devant moi, me crie : par ici, et je fonce vers elle, ivre de joie, jouissant pleinement de ce bain idéal sous le ciel de Provence.

Henri AMBLARD.

◇◇◇

Echos de Franceville

Les camarades qui ont déjà fait un séjour à Franceville savent que notre établissement de vacances se compose de 4 pavillons A, B, C et D.

Les trois derniers ont été construits pour loger des ménages avec ou sans enfants.

Le pavillon A avait été prévu pour les célibataires. Il comprend au rez-de-chaussée le logement du gardien, la réserve du mobilier de secours et une salle commune. Au premier étage, dix pièces, dont cinq donnent par une porte sur le balcon de devant et cinq sur le balcon de derrière.

Nos rares camarades célibataires ne venant pas à Franceville, des portes de communication ont été percées pour faire de ces dix chambres cinq logements de deux pièces, chambre et cuisine, attribués en principe aux camarades mariés sans enfants. Rien n'empêche cependant de mettre un lit de secours dans la cuisine, aussi les candidats avec enfants se faisant de plus en plus nombreux, il en est résulté que le pavillon A, toujours appelé par tradition pavillon des célibataires, se trouve être occupé dans la deuxième quinzaine d'août de cette année par cinq ménages ayant chacun deux enfants, et comme le service des eaux célestes ignorait le chômage, les dix gosses (des célibataires) usaient largement pour leurs jeux des deux balcons couverts, tandis que les autres se morfondaient dans les appartements des trois autres pavillons.

Les explications ci-dessus étaient nécessaires pour faire bien goûter

aux lecteurs, qui n'ont pas encore séjourné à Franceville, toute la saveur de la petite lettre suivante que nous avons interceptée, grâce à un heureux hasard, au sujet duquel on nous permettra de ne pas nous étendre.

Lettre de Lolotte à son petit ami Totor resté pour cause à Paris cette année

Quel dommage que toi encore tu sois pas ici mon Totor, vu qu'on t'achète un petit frère car papa, maman, moi, Dédé, v'là qu'on est au pavillon des célibataires. Tu sais qu'on donne ce nom-là aux messieurs du pavillon A et que c'est un grade militaire. Quel bonheur, mon Totor aimé, que petit père il soit nommé célibataire. Dans les pavillons B, C, D, les mères vous font tous rentrer quand il pleut. C'est bien de la misère. Comme on les lorgnait, l'année dernière, les deux beaux balcons couverts des célibataires ! Les dix gosses qui sont avec moi, on est là comme de vrais rois. Aussi bien devant que derrière, la pluie, le vent, qu'est-ce que cela fait. Ils sont à nous les balcons des célibataires. On joue à papa et maman ; mon mari, c'est un adjudant et c'est moi qu'est la cantinière. Mémaine qui a deux poupées, son homme, on peut bien l'appeler célibataire, car pour qu'un papa ait ce droit, d'après une nouvelle loi, suffit pas qu'ils aient fait la guerre.

Faut avoir au moins deux bébés pour être admis dans l'ordre des célibataires. Sûr que tu dois être content, puisqu'à ce que m'a dit maman, tu l'as maintenant ton p'tit frère. Y a chance qu'à l'autre été, ton père aussi f'ra partie des célibataires.

Ta Lolotte qui te bise bien fort et qui t'aim'ra jusqu'à la mort.

P.-S. — Quand nous aurons vu M. le Maire, faut q'nous ayons deux bébés pour qu'un jour tu sois décoré « célibataire ».

P. C. C. Albert MASSELIER.

N.-B. — Nous nous en voudrions de ne pas révéler notre remarque qu'on peut chanter cette lettre sur l'air de la « Lettre d'un gabier » de Théodore Botrel.

NOTES ET INFORMATIONS

Aux Masseurs

Nous recevons de notre camarade Petitjean la lettre suivante, qu'il nous demande d'insérer :

« Mon cher camarade,

« Je viens faire appel à votre obligeance pour vous demander d'insérer dans le plus prochain bulletin la note suivante relative aux Aveugles de guerre, masseurs dans les hôpitaux militaires :

« En 1926, quelques Aveugles de guerre, masseurs dans les hôpitaux militaires, m'ont fait part de leur situation et de leurs désirs. Ces camarades employés dans les services civils de la guerre sont tous détenteurs du diplôme d'Etat d'infirmier-masseur et malgré ce titre, les services administratifs qui régissent leurs fonctions les ont classé dans le groupe 4 (catégorie des chauffeurs, matelassiers, etc.). C'était, de l'avis des intéressés, un préjudice moral, autant que matériel, que de ne pas considérer leur valeur professionnelle et leur titre et il était tout naturel qu'ayant la possibilité d'intervenir en leur faveur, je n'entreprene pas des démarches auprès des services compétents, pour que satisfaction soit donnée à cette catégorie de camarades ayant refait leur vie dans d'aussi louables conditions. Je ne veux pas donner plus d'importance qu'il n'en faut, mais il a fallu une certaine témérité et de nombreuses démarches ou interventions pour obtenir satisfaction.

« Je viens de recevoir une lettre du ministre de la Guerre, dont je suis heureux de communiquer le contenu aux intéressés par la voie de notre Bulletin :

« Vous avez signalé à mon attention la situation des Aveugles de guerre employés en qualité de masseurs dans les hôpitaux militaires « relativement à leur classement dans le bordereau des salaires.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après un examen bienveillant de la situation digne d'intérêt du personnel en cause, des

« instructions ont été données pour que les ouvriers masseurs, actuellement en fonctions dans les établissements du service de santé, soient classés au groupe A2.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée ».

« Signé : *Illisible.* »

P. S. — Je viens d'avoir connaissance de la circulaire adressée par le ministre de la Guerre aux établissements hospitaliers militaires et il résulte que le reclassement est fixé à partir du 1^{er} avril dernier.

Veuillez croire, mon cher camarade, à l'expression de mes sentiments amicalement dévoués.

G. PETITJEAN.

Sanatorium d' « Aide et Protection »

L'Association « Aide et Protection » nous informe qu'elle vient de créer un sanatorium à Neufmoutiers-en-Brie, par Tournan (Seine-et-Marne).

Cet établissement, situé à 40 kilomètres de Paris, et placé au milieu d'un superbe parc de 35 hectares, reçoit dès maintenant et dans d'excellentes conditions les camarades atteints de tuberculose.

Le prix de la pension est de 27 francs par jour, nourriture, soins médicaux et blanchissage compris.

« Aide et Protection » met cet établissement à la disposition de nos camarades et est heureuse de pouvoir nous être utile en la circonstance.

Les demandes d'admission doivent être adressées au siège social, 23, rue Tiphaine, à Paris (15^e).

La Familiale des Soldats Aveugles

Le Conseil d'administration de la « Familiale des Soldats Aveugles » informe les camarades que les réunions de la saison 1931-1932 auront lieu aux dates indiquées ci-après dans le local de la Société de Photographie, 51, rue de Clichy.

En 1931. Les dimanches 8 novembre et 6 décembre.

En 1932. Les dimanches 3 janvier, 7 février, 6 mars, 3 avril, 1^{er} mai et 5 juin.

Les réunions auront lieu, comme d'habitude, de 14 h. 30 à 18 h. 30 et comprendront : concert, goûter et sauterie.

Aux Camarades de la Région d'Alger

Notre camarade Mariani, villa Marguerite, boulevard de l'Orangerie, Alger, nous demande de prier les Aveugles de guerre de sa région, désireux de posséder une canne blanche, de lui adresser leur demande en y joignant une copie de leur livret de pension. M. Mariani a été élu président du Comité Départemental d'Alger pour la répartition de la canne blanche.

Remerciements

Nous sommes heureux d'informer nos camarades que la maison L. H. Théodet, 110, rue Saint-Honoré, Paris, a gracieusement offert, par l'entremise de notre Comité d'action, une nouvelle installation de téléphone intérieur des bureaux de notre Association.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à M. Théodet, ancien combattant, d'avoir bien voulu ainsi témoigner sa sympathie à l'U.A.G.

T. S. F.

Notre camarade Guilboit nous demande d'insérer la note suivante :
« Construisant des appareils de T.S.F. depuis bientôt dix ans et me tenant constamment au courant des découvertes et des améliorations apportées dans la technique de la radio, j'ai, cette année, mis au point un merveilleux appareil récepteur à cinq lampes, fonctionnant totalement sur le secteur alternatif. La puissance et la sensibilité de cet appareil sont remarquables et ceci sans que la pureté des réceptions en soit en rien altérée. Son encombrement est minime, puisque tout le système de redressement et de filtrage est monté dans le coffret même contenant les organes du poste. Son réglage est fort simple et un aveugle peut faire défiler à sa guise la cinquantaine de postes européens qu'il

permet de recevoir, en fort diffuseur sur un petit cadre qu'il n'y a pas lieu d'orienter, ce qui ne nuit en rien à la sélectivité du poste qui, à Paris, peut recevoir Daventry et Koenigswurthausen sans être gêné ni par la Tour ni par Radio-Paris. Son prix, pour mes camarades aveugles est modique, vu tous ses avantages, puisque je leur envoie franco de port et d'emballage avec son cadre et un puissant diffuseur monté avec moteur quatre pôles, marque Power Tone, réglable, soit en ordre de marche pour deux mille six cents francs (2.600 francs). Le même avec haut-parleur dynamique, puissant et sensible, pouvant diffuser les réceptions en plein air ou dans une grande salle, trois mille deux cents francs (3.200 francs).

Phonographes électriques et pick-up, installations de dancing, cinés, etc., etc. Prix sur devis. »

Eugène Guilbot, 7, rue Théophile-Gautier, Neuilly-sur-Seine.

Nos Délégations

Le samedi 20 septembre eurent lieu en l'église de Notre-Dame les obsèques de Le Brix et Mesmin. Plusieurs de nos camarades, accompagnés du drapeau de notre Association, représentaient l'U. A. G. à cette cérémonie.



Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et 30 septembre une somme de 9.215 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	4.200
Allocations veuves, enfants et couronnes.....	4.030
Secours	985

Il y a lieu d'ajouter à ces 9.215 francs, une somme de 31.300 fr. pour prêts de maisons familiales et prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 5 demandes de secours, dont 3 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Teilhet, de Saint-Bazile-de-Laroche (Corrèze), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Roger, né le 20 août 1931.

Notre camarade et Mme Goulet, de la Guerche (Sarthe), nous font part de la naissance de leur fille Marcelle, née le 31 juillet 1931.

Notre camarade et Mme Bouchet (Guillaume), de Juillac (Corrèze), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Yveline, née le 1^{er} août 1931.

Notre camarade et Mme Corlobe, de Kerpunee-en-Crac'h (Morbihan), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Joseph, né le 26 juillet 1931.

Notre camarade et Mme Granger (Jean), de Neuilly, nous font part de la naissance de leur fille, Marcelle, née le 11 septembre.

Notre camarade et Mme Ritz, de Villebon-sur-Yvette (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fils Robert, né le 13 septembre 1931.

Notre camarade et Mme Dupont, de Fontenay-en-Parisis (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fille Paulette, née le 18 août 1931.

Notre camarade et Mme Mimoun Levy, de Tlemcen, nous font part de la naissance de leur sixième enfant, né le 23 septembre 1931.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Guittard, de Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Marguerite Andersen, célébré le 3 septembre 1931.

Notre camarade Webber, de Hazebrouck (Nord), nous fait part de son mariage avec Mme Vve Webber, célébré le 5 septembre.

Notre camarade Teissier (Emile), de Taulignan (Drôme), nous fait part de son mariage avec Mme Jeanne Emerit, célébré le 27 juin 1931.

Notre camarade Gautier (Robert), de Chartres (Eure-et-Loir), nous fait part du mariage de sa fille Simone avec M. Peutat, célébré le 7 septembre 1931.

Notre camarade Delhomme, de Poitiers (Vienne), nous fait part du mariage de sa belle-fille Jeanne Rat, avec M. Roger Trick, célébré le 17 septembre 1931.

Notre camarade Mariet, de Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), nous fait part du mariage de sa fille avec M. Deruelle, célébré le 12 septembre 1931.

Nous adressons nos sincères félicitations et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès de nos camarades :

Duval (Paul), né le 3 septembre 1887, à Maulevrier (Seine-Inférieure), faisait partie des équipages de la flotte.

Blessé le 22 mai 1916, à Douaumont, outre sa cécité, notre cama-

rade était amputé de l'avant-bras droit. Célibataire, membre de l'Union depuis 1920, Duval est décédé le 16 septembre 1931, à Sainte-Gertrude, par Caudebec (Seine-Inférieure).

Marcangeli (Joseph-Antoine), né le 11 février 1880, à Rezza (Corse), adjudant au 23^e colonial, fut blessé le 4 novembre 1914, à Ypres. Réformé à 200 % pour blessures multiples, il était certainement parmi les plus défigurés de notre Association. Célibataire, Marcangeli était membre de l'Union depuis 1920. Il est décédé le 30 août 1931, au Val de Grâce.

Ces deux camarades étaient titulaires de la médaille militaire et chevaliers de la Légion d'honneur.

Du père de notre camarade Padois, de la Flèche (Sarthe), décédé le 29 août dans sa 68^e année.

Du père de notre camarade Flandias, de Domaize (Puy-de-Dôme), décédé le 13 septembre 1931, à l'âge de 72 ans.

De la mère de notre camarade Montaulieu, de Tarnos (Gironde), décédée le 18 août 1931, à l'âge de 76 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1931

Lambert (R.), Pierre (M.), Bourotte, Cadé, Cordon, Odoul, Alquier (L.), Delhez, Favier, Haguereille, Hamon, Langeard, Tavernier, Vennier, Tauzia, Pavin, Meynadie, Decours, Chasselade, Aubry, Desangles, Bocquet, Talmard, Pouget, Comte, Muller Bousquet Meyer, Godard, Pierre (L.), Decagny, Parisot, Cardaliaguet, Lapébie, Arnaud, de Fontenilles, Chomarat, Massard, Bouet, Claudion, Duvallet, Giorgetti, Conan, Audibert.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 27 Juin 1931

A la suite de la réunion des administrateurs et présidents des Sections, eut lieu une réunion du Conseil pour l'expédition des affaires courantes.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Favret. Sont présents :

Amblard, Favret, Lauté, Leveau, L'Evesque, Scapini, Bardoux,

Bloncourt, Bois, Courteix, Derunder, Fauvel, Guillam, Izaac, Lafargue, Lagarde, Malgat, Muller, Robert Maurice, Petitjean, Roy (G.), Satgé.

M. le baron de Traversay, président du Comité d'Action.

M. Bloch, trésorier adjoint.

Les délégués des Sections Régionales et Départementales :

Baumès (Régionale de l'Est), Brusson (Bordeaux), Cagnard (Seine-Inférieure), Calmès (Haute-Garonne), Gaetti (Alpes-Maritimes); Le Cocq (Finistère), Mulsant (Rhône), Planquette (Nord).

Les camarades : Bailly, Cardot, Chaillou, Chauvel, Davin, Evrat, Hourcade, Guyollot, Gudefin, Hennebicq, Mauger, Nicolai (Pierre), Rousseau, Rochelet.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au président : Antoine, Arnault, Noireaux.

A Favret : Cabasson, Grillét.

A Lauté : Conan.

A Conan (ou en son absence, à Lauté) : Guillam.

1° Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 avril 1931.

Adopté à l'unanimité.

2° Situation financière du mois de mai 1931.

Adoptée à l'unanimité.

3° Le Conseil, à l'unanimité, prend la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre donne pleins pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, son trésorier, ou à son défaut à M. Oscar Bloch, trésorier adjoint, à l'effet de toucher le remboursement de tous titres amortis, effectuer tous emplois et remplois, soit de fonds ayant nature de capitaux, soit de fonds ayant nature de revenus, donner tous ordres de Bourse à cet égard, signer toutes souscriptions. »

4° Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre, après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date des 9 juillet 1925, 21 janvier 1930 et 28 juillet 1930, de Mme Veuve de Rothschild, décédée le 9 avril 1931, en son domicile, 42, avenue de Friedland, par lesquelles elle lègue à l'U.A.G. une somme de 20.000 francs, accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs au trésorier de ladite Société pour encaisser ce legs en son nom, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Le secrétaire général donne connaissance au Conseil d'une lettre de la Société des Amis des Soldats Aveugles, qui a été avisée par M^e Benoist, notaire honoraire à Paris, légataire universel et exécuteur testamentaire de M. Darracq (Pierre, Alexandre), officier de la Légion d'honneur, en son vivant ancien industriel, domicilié à Monte-Carlo, où il est décédé, le 11 février 1931, faisant savoir que ledit M. Darracq, dans son testament olographe, en date du 10 octobre 1928, et déposé au rang des minutes de M^e Eymine, notaire à Monaco, le 27 février 1931, a pris notamment la disposition suivante :

« Je lègue à la Société des Soldats Aveugles de la Guerre, la somme de cinquante mille francs en espèces. »

Ce testament stipule que tous les legs seront délivrés francs et quittes de tous frais et droits.

En conséquence, le Conseil, considérant que l'U. A. G. est fondée à se prétendre bénéficiaire de ce legs, autorise, sous réserve de l'approbation administrative à obtenir, l'acceptation du legs particulier fait par ledit M. Darracq dans les termes sus-rappelés.

Il donne tous pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, trésorier de l'Union des Aveugles de Guerre à l'effet de déposer toutes demandes nécessaires, soit au nom de l'Union des Aveugles de Guerre seule, soit conjointement avec l'Association Les Amis des Soldats Aveugles, dans les proportions et sous les conditions qu'ils aviseront.

Il accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser ce legs en son nom, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Lecture est donnée d'une lettre du directeur de la Société des Amis des Soldats Aveugles demandant de porter à la connaissance du Conseil d'administration de l'U.A.G. la décision prise par eux de rayer de leurs listes plusieurs Aveugles de Guerre n'ayant pas remboursé à la Société des Amis des prêts à eux consentis.

Cette lettre, lue en séance du Conseil, devant nécessairement être publiée au compte rendu sténographique, Bloncourt demande que les noms des Aveugles de Guerre désignés ne soient pas publiés et que seules les initiales soient mentionnées. Le Conseil n'est pas de cet avis et se prononce pour la publication des noms dans le compte rendu sténographique. Ont voté contre : Bloncourt et Petitjean.

Favret fait part au Conseil de l'invitation de la C.I.A.M.A.C. à participer à son Congrès de 1931, qui se tiendra à Prague, les 31 juillet, 1^{er}, 2 et 3 août. Le Conseil n'est pas d'avis d'envoyer un

délégué à Prague, à l'exception de Bloncourt, Bois, Fauvel et Petit-jean.

Le Conseil prononce la réintégration du camarade Redonnet (J.-M.), qui n'avait pas donné signe de vie depuis 1924 et qui demande à être admis à nouveau à l'U.A.G.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Boyer (Edmond), 41, rue Hoche, Montreuil-sous-Bois (Seine), 100 %, article 10, titre définitif. Carte du Combattant.

Renard (Emile, Albert), Colombes (Seine), 100 %, article 10, titre définitif. Carte du Combattant. (Était antérieurement possesseur d'un titre provisoire et avait été admis membre temporaire de l'U.A.G.)

Labatut (Marcelin, Célestin), 35, rue Victor-Hugo, Pamiers, 170 %, articles 10 et 12. Victime civile.

A l'unanimité, le Conseil vote l'admission de Boyer et Renard en qualité de membres titulaires et de Labatut en qualité de victime civile.

Le Conseil, à l'unanimité, accorde l'allocation de 300 francs à un camarade, victime civile, à l'occasion de la naissance d'un enfant.

Le secrétaire général expose brièvement notre situation à la Confédération Nationale. Plusieurs camarades prennent la parole à ce sujet, mais l'heure étant avancée, la discussion de la question est remise à un Conseil prochain.

La séance est levée à dix-huit heures.

Procès-verbal de l'assemblée générale de la Section Départementale du Finistère, le 9 Juillet 1931

Sont présents :

Le Cocq, Déniel, Le Lann, Kernéis, Férézou, Barbier, Masson, Kerrien, Bouguen, Jung, Coat, Le Borgne (L.), Quéré, Prigent, Verdelet, Stéphan, Bénéat, Sibiril, et Kaigre, trésorier.

Excusés :

Daniellou, Lavolé, Le Borgne (J.), Garrec, Kergangal.

Pouvoirs à Le Cocq : Kérangal.

Pouvoirs à Sibiril : Daniellou, Garrec, Lavolé, Le Borgne (J.).

Le Cocq, président, ouvre la séance à 10 h. 30. Il dit le plaisir qu'il a tous les ans de trouver les camarades nombreux à notre assem-

blée départementale ; puis il adresse ses souhaits de bienvenue au camarade Verdelet, des Côtes-du-Nord, qui assiste, pour la première fois, à notre assemblée et qui demande à faire partie de notre Section.

L'assemblée est favorable à l'admission de Verdelet ; mais Verdelet devra faire sa demande à l'U.A.G. avant d'être admis définitivement.

Le président porte à la connaissance de l'assemblée le deuil qui a frappé notre Section, depuis notre assemblée dernière, par le décès de deux de nos camarades.

Le président donne la parole au secrétaire pour la lecture du rapport moral qui est adopté à l'unanimité.

Puis, au trésorier, pour le compte rendu financier, qui est adopté à l'unanimité.

Lecture est faite ensuite du nouveau règlement intérieur des groupements régionaux et sections départementales.

Le président donne des explications sur ce nouveau règlement intérieur des groupements régionaux et sections départementales, à l'élaboration duquel il a assisté à l'U.A.G., le 27 juin, à la réunion du Conseil des présidents des Groupements Régionaux et Départementaux.

L'assemblée approuve l'ensemble du nouveau règlement.

Puis l'ordre du jour appelle l'élection du Conseil d'administration.

Sont élus : Le Cocq, Bénéat, Stéphan, Verdelet, Sibiril et Kaigre, trésorier.

L'assemblée charge le Bureau de chercher un commissaire aux comptes, car, depuis le décès du commandant Mongin, il n'a pas été pourvu à son remplacement.

L'ordre du jour arrivant ensuite aux vœux, l'assemblée fait confiance au C.A. de l'U.A.G. pour faire aboutir les vœux déjà émis et inscrits à son cahier de revendications.

Lecture est donnée d'un télégramme d'Amblard, secrétaire général de l'U.A.G., regrettant de ne pouvoir assister à notre assemblée.

En fin de séance, le Conseil nomme son Bureau, qui se compose comme les années précédentes.

Président, Le Cocq ; secrétaire, Sibiril ; trésorier, Kaigre.

L'on se trouve, de nouveau, réunis à midi à l'Hôtel de Bretagne. Le menu est excellent.

Au cours du repas, lecture est donnée d'un télégramme de Kromer.

Puis, au café, les chanteurs et monologuistes se font entendre. Après le repas, l'on danse jusqu'à l'heure des trains ramenant chacun chez soi, et l'on se donne rendez-vous à l'année prochaine.

RAPPORT MORAL

Comme les années précédentes, notre section collabora avec les autres Associations de victimes de la guerre et anciens combattants à l'organisation de la fête du 11 novembre.

Les membres habitant Brest prirent part au cortège et le président déposa une gerbe au monument des morts pour la patrie.

Invité par la municipalité de Saint-Marc à l'inauguration du monument aux morts de la commune, qui avait lieu l'après-midi du 11 novembre, le Bureau représenta la Section.

Nos relations avec les autres Associations d'anciens combattants sont des plus cordiales.

Invités par l'U.N.C. à ses Congrès départementaux, Le Cocq représenta la Section au Congrès de Plabennec et Sibiril au Congrès de Châteaulin.

Kromer fut délégué à l'assemblée générale de l'U.A.G.

Le Cocq représenta la Section à la réunion du C.A. de l'U.A.G., le 27 juin, réunion à laquelle étaient convoqués les présidents des Groupements Régionaux et Sections Départementales pour l'élaboration d'un nouveau règlement intérieur.

En janvier, sur l'initiative de la Départementale de la Seine-Inférieure et après un avis favorable de l'U.A.G., nous avons écrit à tous les parlementaires du département pour leur demander d'appuyer de leur vote le projet de loi accordant la reversion aux veuves de nos camarades mariés après 1921.

Dix députés et un sénateur nous promirent leurs concours pour faire aboutir notre revendication.

Les correspondances entre les membres de la Section et le Bureau ont été peu nombreuses.

Aux Camarades du Groupement Régional de Limoges

Notre réunion annuelle du mois d'octobre est reportée aux deux mois qui précéderont l'assemblée générale, ceci conformément au nouveau projet de règlement sur les Groupements Régionaux ou Départementaux.

Le Président : LAGARDE.

Procès-verbal de la réunion du Comité de la Régionale du Nord du 13 Septembre 1931

Après avoir entendu la messe solennelle, dite à l'intention des membres du Groupement décédés depuis sa fondation, les camarades Planquette, Boé, Delaplace, Weber, Lequenne, Charles (Henri), Guermontez, Théret, Cysseau, Vanderstrenen, Vanluggène, Beykart et Piat, trésorier, se sont rendus à la Mairie de Cassel, où ils furent reçus par M. Masselis, maire, entouré des membres du Conseil municipal, auxquels s'étaient joints MM. Tack, président des Amis de Cassel, et Descamps, secrétaire de la Fédération des Mutilés de Cassel. Après avoir entendu l'allocution prononcée par M. le Maire et les souhaits de bienvenue de M. Tack, Planquette les remercie de l'accueil chaleureux dont ses camarades et lui ont été l'objet. Le groupe se rendit alors au monument des enfants de Cassel morts pour la France et à la statue du maréchal Foch, où une gerbe de fleurs fut déposée.

A la suite de ces différentes cérémonies, les camarades se rendirent dans une salle de la mairie mise obligeamment à leur disposition par l'administration municipale et où eut lieu la réunion de Commission, sous la présidence de Planquette. Etaient présents, tous les camarades susnommés. S'étaient excusés : Bridoux, Derunder.

S'adressant à ses camarades, Planquette remercie la Municipalité de Cassel d'avoir gracieusement mis un local à la disposition du groupe. Il rappelle ensuite la part prise par MM. Bollaert et Tack dans l'organisation de la cérémonie et, au nom de ses camarades, leur adresse ses sincères remerciements. En témoignage de sympathie, les camarades présents décident d'envoyer un télégramme de condoléances à M. Bollaert, qui vient d'avoir la douleur de perdre son épouse.

Planquette exprime ses regrets de l'absence des camarades Derunder, vice-président, et Muret, secrétaire. Le secrétaire faisant défaut, il ne peut être donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion et la discussion sur le règlement intérieur des sections est ajournée.

Sur la demande de Delaplace, la Commission prie le Conseil d'administration de l'U.A.G. de ne pas perdre de vue la question d'augmentation des pensions et d'intervenir énergiquement auprès des Pouvoirs publics.

M. Planquette demande que le rapport du docteur Lallement qui tend à faire reconnaître toutes les maladies consécutives aux blessures,

sans savoir s'il y a corrélation entre les blessures et la maladie, soit soumis à l'Académie de Médecine. Planquette rappelle les décrets du 28 février 1925 sur la défiguration, du 8 septembre 1928 sur les affections du nez, de la bouche et des oreilles et du 22 février 1929 sur les blessés crâniens et invite les camarades susceptibles de bénéficier des avantages de ces décrets à demander à comparaître devant une Commission de Réforme.

Guermonprez demande que la Légion d'honneur soit accordée aux anciens combattants titulaires de la Médaille militaire.

Boé fait part de la mort du camarade Joly et, à ce propos, il souhaite qu'en cas de décès d'un camarade, sa veuve veuille bien prévenir le Bureau, ainsi que les Aveugles les plus proches du domicile du défunt de manière à former une délégation représentant le Groupement.

Pour des raisons d'économie, Planquette demande que l'indemnité de déplacement allouée aux membres de la Commission soit réduite à 15 francs.

Planquette demande aux camarades ne se rendant pas aux assemblées de Paris de faire confiance à leur délégué et autant que possible lui envoyer leurs pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h. 45.

Avis du Secrétaire.

Ce dernier, empêché au dernier moment, exprime ses regrets de n'avoir pu assister à la réunion. Il fera paraître une note dans le Bulletin confirmant la date de notre assemblée régionale, fixée en principe au dimanche 13 mars 1932.

AVIS DIVERS

Notre camarade Adolphe Moreau, rue Franchetti, à Bry-sur-Marne (Seine), nous demande de porter à la connaissance de ses camarades que sa femme, Mme Moreau, brodeuse d'art en tapisserie (petit point, point gros, point des Gobelins, point croisé, point d'Aubusson, point de Beauvais, tapisserie pour l'église, l'ameublement et décoration), prendrait commandes à faire à domicile.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Adolphe Moreau.

Gaillac mousseux champagnisé. Prix courant :

Château Sainte-Cécile (carte blanche), la bouteille, 8 francs ; la demi-bouteille, 5 fr. 90.

Comte de Bordchamp (carte d'or) : la bouteille, 8 francs ; la demi-bouteille, 5 fr. 90.

Château Sainte-Cécile (grand rosé mousseux) : la bouteille 8 fr. 50 ; la demi-bouteille, 6 fr. 15.

Château Sainte-Cécile (cuvée réservée) : la bouteille, 9 francs ; la demi-bouteille, 6 fr. 40.

Dans chaque qualité, livraison en sec, demi-sec ou doux, au gré du client.

Franco d'emballage gare départ, en caisses de 25 bouteilles. Droit de régie en sus.

Supplément de 4 francs par emballage en caisse de 12 bouteilles ou 24 bouteilles.

Paiement en nos traites, les 15 et fin de chaque mois.

S'adresser au camarade Jules Cancé, boulevard Gambetta, Gaillac (Tarn).

Montres pour aveugles. Tarif actuel des prix :

Qualité A : Montre nickel savonnette, ancre 20 lignes, cadran spécial avec points pour aveugle : 95 francs.

Qualité B : Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette spiral Bréguet, 18 lignes, cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 170 francs.

Qualité B : Montre même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 275 francs.

Garantie trois ans, sauf fracture.

S'adresser à M. Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise).

Un de nos membres associés, M. E. Vuichard, à Salon (Bouches-du-Rhône), huiles, savons, cafés, offre la représentation de sa maison à nos camarades. Les affaires se traitent surtout par relations de parenté et d'amitié.

Le gain à réaliser est appréciable et les camarades trouveront dans cette occupation un attrait réel.

A vendre : manches à balais 1 m. 30 × 25, hêtre ou sapin ou bouleau. Le cent : 80 francs.

S'adresser au camarade Marchand, Le Breil-sur-Mérize (Sarthe).

A vendre : Machine à écrire Underwood, état de neuf.

S'adresser au camarade Capet (Paul), Saint-Laurent-les-Eglises (Haute-Vienne).

Liste des Donateurs

Anonyme Z..., 10.000 francs. — Produits d'une quête faite au mariage de M. Rosière avec Mlle Remy, à Herserange, 44 fr. 50. — Comité de vigilance des départements dévastés à Cambrai, 1.000 fr. — M. R. Helft, à Paris, 100 fr. — M. Riciardo-Giro, à Homécourt (M.-et-M.), à l'occasion du mariage de son fils César avec Mlle Mengin, 50 fr. — Mme Guérin, Châtillon-sous-Bagneux, 50 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — M. et Mme Pin-Morra, à Vichy, à l'occasion de leur mariage, 50 fr. — Mlle Marie Brossaud, à Pornic (Loire-Inférieure), 200 fr. — Divers, 886 fr. 10.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Commune de Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire), 100 fr. — Commune de Provenchère-sur-Fave (Vosges), 20 fr. — Mme de la Vergne, Paris, 1.000 fr. — Ville de Chauny (Aisne), 100 fr.



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATCÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. MARCEL BLOCH ;
M. CHEPPER ;
M. PIERRE CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme FRANCIS DE CROISSET ;
Mlle JALAGIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MAYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL ;
M. le colonel DE TRAVERSAY

ALPHABET

ALPHABET

